



OUI à la loi climat

Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat –
Contre-projet à l'initiative pour les glaciers

En votant OUI le 18 juin, nous protégeons ce qui compte et prenons nos responsabilités pour les générations futures. C'est ce que choisit la Suisse en adoptant la loi climat, c'est-à-dire le contre-projet à l'initiative pour les glaciers.

Protégeons ce qui compte. En tant que pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par le changement climatique. Les températures moyennes augmentent, les glaciers fondent et les étés sont marqués par les sécheresses. C'est pourquoi il est crucial de mettre en application les objectifs climatiques internationaux. [Le contre-projet à l'initiative pour les glaciers](#) permet une protection efficace du climat sans nouvelles interdictions, ni taxes. Grâce aux incitations économiques prévues, notre pays se dirigera vers la neutralité carbone. Avec ce contre-projet pragmatique à l'initiative pour les glaciers, l'accent est mis sur les investissements et la promotion de l'innovation, ainsi que sur le remplacement des chauffages et l'assainissement des bâtiments. Avec la loi climat, la Suisse se prépare pour l'avenir et assure la pérennité de ses entreprises. Elle nous libère également de notre dépendance vis-à-vis des importations de pétrole et de gaz. La protection du climat renforce ainsi la sécurité énergétique de la Suisse.

Fixer des objectifs climatiques clairs, c'est prendre ses responsabilités pour l'avenir. OUI à la loi climat.

OUI à la loi climat

Protégeons ce qui compte

L'inaction aggrave les dégâts et les coûts liés au changement climatique.

En Suisse, les dommages et les coûts liés au changement climatique sont déjà visibles. L'augmentation des températures moyennes y est deux fois plus élevée que dans le reste du monde. Les sécheresses, les bouleversements météorologiques et la fonte accélérée des glaciers sont des preuves indéniables de ces transformations. Aujourd'hui déjà, le coût des dégâts climatiques en Suisse se chiffre à plusieurs milliards de francs et celui des mesures d'adaptation à des centaines de millions de francs par an. La protection du climat est simplement du bon sens. Plus nous attendons, plus les dommages causés par le changement climatique seront graves et coûteux. En investissant aujourd'hui dans la protection du climat, nous économisons beaucoup d'argent à l'avenir. Bien entendu, ce n'est qu'en se fixant des objectifs que nous pourrions obtenir des résultats. C'est pourquoi la loi climat est nécessaire.

Avec des objectifs climatiques, la Suisse prend ses responsabilités.

Il est juste que la Suisse se fixe des objectifs climatiques et se libère de sa dépendance au pétrole et au gaz étrangers. Ces objectifs intermédiaires montrent la voie pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Nous assumons ainsi notre responsabilité envers les générations futures. La mise en œuvre d'objectifs climatiques par chaque pays s'inscrit dans un effort international coordonné. Avec la loi climat, nous investissons dans une protection efficace du climat. Nous protégeons ainsi la population suisse, l'environnement et l'économie.

Encourager le remplacement des chauffages et la rénovation des bâtiments.

La loi climat contient des mesures concrètes incitant au remplacement des chauffages et à la rénovation des bâtiments. Nous utiliserons ainsi l'énergie plus efficacement. Grâce à ces incitations, nous protégeons non seulement le climat, mais renforçons aussi l'économie. Les entreprises peuvent planifier de manière plus sûre car la demande est garantie. Les propriétaires reçoivent un soutien financier pour remplacer les chauffages au mazout, au gaz et électriques énergivores. L'assainissement des bâtiments est encouragé pour améliorer l'efficacité énergétique. Cela entraîne une réduction des coûts et une baisse des charges, qui profite aussi aux locataires.

Protéger le climat, c'est saisir les opportunités.

La loi climat favorise les innovations bénéfiques au climat. La Confédération soutient les entreprises dans l'élaboration de feuilles de route pour la réduction des émissions. En investissant dans l'innovation, sans interdictions ni taxes, toute la Suisse devient ainsi progressivement climatiquement neutre. Cette approche équilibrée protège efficacement le climat tout en offrant des opportunités à l'économie suisse. La promotion de l'innovation crée de la valeur ajoutée et des marchés pour l'exportation. Nous nous libérons de notre dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz importés. La protection du climat renforce donc la sécurité énergétique en Suisse.

La loi climat en bref

Contre-projet à l'initiative pour les glaciers

Avec la loi climat, la Suisse prend des mesures pour respecter ses engagements relatifs aux objectifs climatiques internationaux. Avec la [loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique](#), le Parlement a adopté un contre-projet pragmatique à l'initiative pour les glaciers. Il s'agit d'une loi-cadre bénéficiant d'un large soutien politique. Elle prévoit des objectifs à long terme, des investissements et des mesures de promotion de l'innovation qui combinés renforcent la protection du climat. Sans nouvelles interdictions ni coûts majeurs, la Suisse atteindra ainsi progressivement la neutralité carbone. Par ailleurs, la loi diminue notre dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz importés de l'étranger et renforce la sécurité énergétique de la Suisse.

Large soutien à la loi climat au Parlement

Le Conseil National et le Conseil des États ont adopté la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat à une large majorité. Au Conseil des États, 38 voix du PLR, du centre, du PEV, du PS et des Vert.e.s ont voté en faveur, contre 4 voix de l'UDC. Le Conseil national a approuvé la loi par 139 voix contre 51 ; seul le groupe UDC l'a rejetée.

La loi climat définit une trajectoire linéaire de réduction des émissions pour atteindre l'objectif d'une Suisse climatiquement neutre d'ici à 2050. Grâce à cette loi, nous prenons nos responsabilités pour l'avenir. Ses trois piliers sont: le remplacement des chauffages utilisant les énergies fossiles ou des chauffages électriques énergivores, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et la promotion de l'innovation. Ces mesures permettent une protection efficace du climat. Par ailleurs, elles renforcent notre économie et notre industrie, sans interdictions ni taxes. Au cours des prochaines années, 200 millions de francs sont prévus chaque année pour les programmes favorisant l'efficacité énergétique et l'innovation.

La loi climat s'inscrit dans une stratégie globale de sécurité énergétique

Aujourd'hui, la Suisse débourse chaque année 8 milliards de francs pour l'achat de pétrole et de gaz provenant de l'étranger. En 2022, ce montant s'élevait à 13 milliards. Tant que nous dépendons des énergies fossiles, nous sommes à la merci de fortes fluctuations de prix et de gouvernements autoritaires. En développant la production d'électricité suisse, nous nous libérons de cette dépendance. Le solaire et l'hydraulique font partie de cette stratégie d'avenir. Peu avant son élection au Conseil fédéral, l'actuel ministre de l'énergie, Albert Rösti (UDC), a joué un rôle déterminant en ce sens au Conseil national. Il y a obtenu un compromis interpartis en faveur d'un acte modificateur unique encourageant un développement ambitieux de la production d'électricité nationale. Un approvisionnement autonome apporte davantage de sécurité et une plus grande stabilité des prix.

La loi climat s'inscrit dans cette stratégie globale et contribue à réduire notre dépendance vis-à-vis de l'étranger et à renforcer notre sécurité énergétique.

OUI à la loi climat

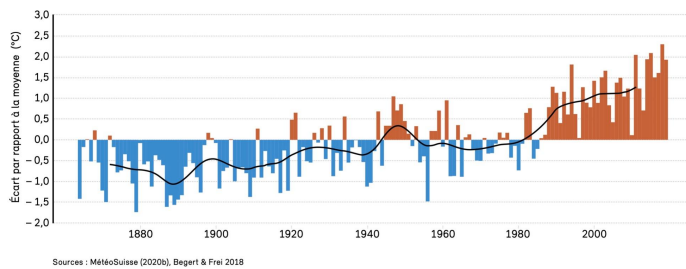
L'inaction aggrave les dégâts climatiques et coûte cher

En Suisse, les dommages et les coûts liés au changement climatique sont déjà clairement visibles aujourd'hui. Les conditions météorologiques extrêmes s'accroissent, telles que les sécheresses, les canicules, les intempéries et la fonte des glaciers. La protection du climat est donc du bon sens. Plus nous attendons, plus les dommages causés par le changement climatique seront graves et coûteux.

Ces dix dernières années, la température moyenne en Suisse a augmenté de [2,4 degrés](#) par rapport à l'époque préindustrielle. L'augmentation des températures moyennes suisses est deux fois plus élevée que dans le reste du monde. Depuis 2015, au niveau mondial, chaque nouvelle année est [plus chaude que n'importe quelle](#)

[année précédente](#) depuis le début des mesures climatiques. L'année 2022 a marqué [l'année la plus chaude](#) jamais enregistrée en Suisse.

Fig. 22: Évolution de la température annuelle sur le long terme, moyennée sur l'ensemble de la Suisse
Écart annuel de la température par rapport à la norme 1961-1990 (en rouge = écarts positifs, en bleu = écarts négatifs) pour la période de 1864 à 2019. La courbe noire montre la moyenne pondérée sur 20 ans.



Sources : MétéoSuisse (2020b), Begert & Frei 2018

[Les glaciers, qui constituent nos réservoirs d'eau, ont perdu 6% de leur volume au cours de l'été dernier.](#) Cela a de graves conséquences pour l'approvisionnement en eau en Suisse. Aujourd'hui déjà, les coûts liés à des dégâts climatiques comparables en Suisse se chiffrent à plusieurs milliards de francs et ceux des mesures d'adaptation à des centaines de millions de francs par an. [Les pertes économiques dues aux événements climatiques extrêmes en Suisse sont estimées à plus de 500 millions de francs par an en moyenne.](#) Aujourd'hui en Suisse, [300 personnes meurent chaque année](#) en raison de la chaleur. Ces chiffres ne cessent d'augmenter, car le changement climatique contribue aussi à la multiplication des jours de canicule. Plus nous attendons, plus les dégâts seront importants pour le tourisme, l'agriculture et l'ensemble de l'économie. Chaque mesure contribuant à la protection du climat a des effets positifs car chaque dixième de degré de plus implique de [graves conséquences](#), et de grandes différences existent entre un réchauffement à 1,5 ou à 2 degrés – voire plus.

Une chose est sûre: si nous investissons maintenant dans la protection du climat et dans des mesures d'adaptation, nous économiserons beaucoup d'argent à l'avenir. Nous ne pouvons pas continuer à repousser la protection du climat. C'est pourquoi les objectifs climatiques clairs fixés dans la loi climat sont nécessaires. C'est ainsi que nous protégerons ce qui compte.

OUI à la loi climat

[En se fixant des objectifs climatiques, la Suisse prend ses responsabilités.](#)

Il est juste que la Suisse se fixe des objectifs climatiques. La protection du climat est du bon sens et sert notre propre intérêt. Nous sommes toutes et tous responsables.

En fixant des objectifs intermédiaires, nous posons aujourd'hui les jalons qui montrent la voie vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

La loi climat définit une voie pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permet ainsi une protection efficace du climat. Pour atteindre progressivement la neutralité climatique d'ici à 2050, il nous faut un plan clair permettant à la Suisse de contribuer à lutter contre les causes du réchauffement climatique. Nous en sentons déjà les effets aujourd'hui. Le dégel du permafrost provoque des éboulements, comme en [2017 dans le Val Bregaglia](#). Les [inondations extrêmes comme celles de 2005](#) provoquent des dommages se chiffrant en milliards. La chaleur et la sécheresse entraînent des pertes de récolte et [le manque de neige en hiver](#) met à mal le tourisme. C'est pourquoi la loi climat oblige la Confédération et les cantons à prendre les mesures nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique et s'en protéger. Les régions de montagne et les régions périphériques bénéficient d'un soutien particulier pour cela. Nous protégeons ainsi ce qui compte.

Grâce à ces objectifs climatiques, nous assumons nos responsabilités pour la Suisse et pour les générations futures. En collaboration avec [l'ensemble de la communauté internationale](#), la Suisse participe ainsi à la mise en œuvre des objectifs internationaux en matière de protection du climat.

Au lieu de créer de nouvelles interdictions et taxes, la loi climat mise sur des incitations, en prévoyant notamment des investissements et un programme pour encourager l'innovation. Pour cela, la Confédération mettra à disposition 320 millions de francs par an au cours des dix prochaines années. Avec ce soutien à des mesures concrètes, les objectifs climatiques seront appliqués progressivement, sans que les consommateurs et consommatrices ne soient pénalisés financièrement. Au contraire, les propriétaires seront soutenus financièrement pour remplacer les chauffages par des alternatives renouvelables. Cette mesure est aussi dans l'intérêt des locataires qui [profiteront de la baisse des coûts d'exploitation](#).

C'est en se fixant des objectifs concrets que l'on peut vraiment prendre ses responsabilités. Le défi est de taille, mais c'est la seule solution pour protéger durablement le climat. La loi climat fixe des objectifs concrets et permet d'investir dans une protection efficace du climat. C'est bon pour le climat, l'économie et la société.

OUI à la loi climat

Un soutien au remplacement des chauffages et à l'assainissement des bâtiments.

Pour atteindre les objectifs climatiques fixés dans la loi climat, des mesures sont définies pour encourager le remplacement des chauffages et l'assainissement énergétique des bâtiments. Ces mesures sont bénéfiques pour le climat et l'économie. En effet, les entreprises peuvent planifier de manière plus sûre, car la demande est garantie. La loi prévoit aussi un soutien financier pour inciter les propriétaires à remplacer les chauffages et à rénover les bâtiments. La baisse des charges d'exploitation en résultant profite aussi aux locataires. La transformation vers une économie respectueuse du climat en vaut la peine, pour toute la Suisse.

Atteindre nos objectifs grâce à un programme d'incitation économique durable

Chaque année pendant dix ans, dans le cadre du programme d'incitation au remplacement des chauffages et à l'efficacité énergétique, 200 millions de francs seront prévus pour financer la rénovation des bâtiments. Cela réduira notre dépendance au pétrole et au gaz et renforcera notre économie nationale. Un budget de 200 millions de francs supplémentaires est prévu jusqu'en 2029 pour soutenir les technologies et processus innovants bénéfiques au climat. Ces fonds seront uniquement débloqués s'il existe des projets concrets à promouvoir.

Aujourd'hui, la Suisse dépense [en moyenne 8 milliards de francs par an](#) pour l'achat d'énergies fossiles à l'étranger. Nous achetons ainsi du pétrole, du gaz et du charbon qui ne sont pas produits chez nous. Les fonds destinés à la promotion de l'innovation, au remplacement des chauffages et à l'assainissement des bâtiments représentent donc un bon investissement : ils permettent de réduire les émissions de CO₂ liées au chauffage tout en améliorant l'efficacité énergétique.

Un cadre pour les entreprises et une baisse des coûts pour les propriétaires et les locataires

Le programme d'impulsion pour le remplacement des chauffages et l'efficacité énergétique des bâtiments protège le climat et profite à tout le monde. De plus, il est bénéfique pour le secteur du bâtiment et de la construction. En effet, les mesures prévues par la loi climat créent une demande sûre pour les dix prochaines années. Grâce à ces conditions-cadres claires et fiables, les entreprises peuvent investir pour renforcer leurs capacités de production et se doter de main-d'œuvre qualifiée. Nous renforçons ainsi la viabilité de l'économie suisse.

L'utilisation efficace de l'énergie profite à toutes et tous. Le remplacement d'un chauffage au mazout par une pompe à chaleur, par exemple, protège le climat tout en étant [beaucoup plus efficace](#). La [baisse des coûts d'exploitation](#) soulage aussi bien les locataires que les propriétaires.

La loi climat est une loi équilibrée et bien adaptée à la Suisse. Au lieu de nouvelles interdictions ou taxes, la loi mise sur un programme d'incitation et sur l'innovation. Ces mesures concrètes permettent d'atteindre progressivement les objectifs climatiques et d'assurer la neutralité climatique de la Suisse à long terme.

OUI à la loi climat

Protéger le climat, c'est saisir les opportunités.

La loi climat mise sur des investissements et la promotion de l'innovation plutôt que sur de nouvelles interdictions et taxes pour atteindre progressivement la neutralité climatique en Suisse. Cette approche équilibrée associe protection efficace du climat et opportunités économiques pour toute la Suisse.

En plus du programme d'incitation au remplacement des chauffages et à l'assainissement des bâtiments, la loi climat encourage le développement de techniques innovantes bénéfiques au climat. La Confédération soutient en outre les entreprises dans l'élaboration de feuilles de route pour la réduction de leurs émissions. En promouvant l'innovation et les nouvelles technologies, nous créons de la valeur ajoutée en Suisse et ouvrons de nouveaux marchés pour l'exportation. De plus, la loi contribue à nous libérer de notre dépendance aux importations de pétrole et de gaz de l'étranger, ce qui renforce notre sécurité énergétique.

La loi climat est rentable, toute la Suisse en profite

Une [étude de la Haute école zurichoise des sciences appliquées](#) (en allemand) estime que la valeur ajoutée pouvant être créée d'ici à 2035 grâce à un développement « modéré » des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique s'élèverait à 77 milliards de francs. D'après ce scénario, 50 000 emplois supplémentaires seraient créés, dont plus des deux tiers dans des petites et moyennes entreprises. La loi climat apporte aussi une sécurité de planification importante aux entreprises en garantissant la demande. La protection du climat est un facteur économique clé au niveau mondial. La mise en œuvre des objectifs climatiques et le développement des technologies innovantes permettront à l'économie suisse d'assurer son avenir et de profiter de cette évolution mondiale.

Soutien aux régions périphériques et de montagne

Les régions de montagne sont les plus touchées par les effets du changement climatique, notamment les conditions météorologiques extrêmes, les éboulements dus au dégel du permafrost ou le manque de neige dans les régions touristiques. La loi climat prévoit un soutien particulier aux mesures d'adaptation et de protection dans les régions périphériques et de montagne. Parallèlement, les incitations à l'innovation sont un avantage économique pour les régions de montagne du point de vue de la production d'énergie renouvelable.

Baisse des coûts : les consommateurs et consommatrices n'auront pas à supporter de nouvelles taxes ou de nouveaux coûts. Au contraire, une utilisation énergétique efficace et l'augmentation de la production locale d'électricité font baisser les coûts. La Suisse devient moins dépendante des fluctuations de prix. Ainsi, les coûts baisseront pour les entreprises, les propriétaires ainsi que pour les [locataires](#).

La loi climat apporte des évolutions positives : au lieu d'acheter du pétrole et du gaz, nous investissons dans l'utilisation efficace de l'énergie et dans la production nationale d'électricité. Nous économisons ainsi toutes et tous beaucoup d'argent et protégeons notre pays et les générations futures des conséquences du changement climatique. De plus, la mise en œuvre des objectifs climatiques crée des opportunités économiques pour les entreprises nationales et pour l'exportation. Les technologies innovantes pour la protection du climat représentent un marché d'avenir.